

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2007009

Signataire : CF/LG

OBJET : Convention avec le Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France pour la poursuite de l'action "Atelier-santé-ville d'Aubervilliers" en 2007

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, notamment à travers l'activité de son Service communal d'hygiène et de santé, des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Vu le dossier constitué par le Service communal d'hygiène et de santé visant la reconduction de l'action atelier-santé-ville d'Aubervilliers pour laquelle la ville sollicite une subvention auprès du Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France (GRSP),

Vu le projet de convention entre le Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France et la commune d'Aubervilliers concernant l'atelier-santé-ville d'Aubervilliers,

Considérant que le GRSP apporte un soutien financier au titre du Plan Régional de Santé Publique (PRSP), à hauteur de 16.200 € pour la prolongation de cette action jusqu'au 31 décembre 2007,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise Monsieur le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès du GRSP et au titre du PRSP une subvention d'un montant de 16.200 € pour la reconduction de l'action « Atelier-Santé-Ville d'Aubervilliers » en 2007, et à signer la convention correspondante.

Le Maire